REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2020

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 juillet 2020, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Vincent QUÉNÉ, Maire, le 28 juillet 2020.

<u>Etaient présents</u>: MM Vincent QUÉNÉ – Véronique TROTIN – Patrick RICHARD – Christophe SYNAEVE – Yvon BIHAN-POUDEC – Benjamin FAUCHARD – Julie LEGLOAHEC – Pierre-Yves HOFFMANN – Alexia PLANQUOIS – Françoise BERTOT-DELAVOYE

Etait absente excusée: Mme Sophie TEMANS

Approbation des derniers comptes-rendus de séance

Le Conseil Municipal approuve les comptes-rendus des séances des 3 et 10 juillet 2020 excepté Monsieur Yvon BIHAN-POUDEC concernant celui des élections sénatoriales du 10 juillet.

Approbation du Compte de Gestion 2019

Monsieur le Maire informe les conseillers que le Compte de Gestion constitue la réalisation des comptes du comptable à l'ordonnateur et qu'il doit être voté préalablement au compte administratif.

Au regard de ce document, Monsieur Yvon BIHAN-POUDEC fait part aux conseillers de son analyse financière pour la commune.

Après en avoir délibéré et mis au vote, 9 pour et 1 contre, le Conseil Municipal approuve, à la majorité, le Compte de Gestion 2019 dressé par Madame Anne-Françoise MASSON, Receveur Municipal.

Approbation du Compte Administratif 2019

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick RICHARD, après avoir pris connaissance du Compte Administratif 2019, et l'avoir mis au vote, 8 pour et 1 abstention, approuve à la majorité ce compte qui présente un excédent de fonctionnement de 89 280.18 € et un excédent d'investissement de 78 870.12 €.

Affectation du résultat

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reporter au Budget Primitif 2020 les excédents, à savoir à l'article 002 « Excédent de fonctionnement reporté » la somme de 89 280.18 € et à l'article 001 « Excédent d'investissement reporté » la somme de 78 870.12 €.

Vote des taxes d'imposition

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les taux d'imposition comme suit, sans augmentation :

- Taxe foncière (bâti) 13.98 %
- Taxe foncière (non bâti) 50.70 %.

Vote du Budget Primitif 2020

Le Conseil Municipal vote, à la majorité, 9 pour et 1 abstention, le Budget Primitif 2020.

En section de fonctionnement, ce budget est arrêté à la somme de 349 474.00 € tant en dépenses qu'en recettes. En section d'investissement à la somme de 166 884.00 € tant en dépenses qu'en recettes.

Désignation des membres des commissions communales

Le Conseil Municipal désigne les membres des commissions communales tel qu'il suit :

Commission d'appel d'offres →

Le Maire, Président de droit

3 titulaires : Patrick RICHARD – Christophe SYNAEVE – Véronique TROTIN

3 suppléants : Pierre-Yves HOFFMANN – Françoise BERTOT-DELAVOYE – Benjamin FAUCHARD

Travaux → Vincent QUÉNÉ – Christophe SYNAEVE – Patrick RICHARD – Sophie TEMANS – Yvon BIHAN-POUDEC

Ecole-Enseignement → Véronique TROTIN – Julie LEGLOAHEC – Alexia PLANQUOIS

Finances et budget → Vincent QUÉNÉ – Véronique TROTIN – Patrick RICHARD – Christophe SYNAEVE – Françoise BERTOT-DELAVOYE – Sophie TEMANS

Communication et site internet → Pierre-Yves HOFFMANN – Julie LEGLOAHEC – Benjamin FAUCHARD – Françoise BERTOT-DELAVOYE

Urbanisme → Vincent QUÉNÉ – Patrick RICHARD – Christophe SYNAEVE – Pierre-Yves HOFFMANN – Benjamin FAUCHARD – Julie LEGLOAHEC

Cimetière → Vincent QUÉNÉ – Patrick RICHARD – Sophie TEMANS

Environnement → Vincent QUÉNÉ – Véronique TROTIN – Julie LEGLOAHEC – Sophie TEMANS – Françoise BERTOT-DELAVOYE

Proposition des membres pour la Commission Communale des Impôts Directs

Le Conseil Municipal propose au Centre des Impôts les membres suivants pour la Commission Communale des Impôts Directs :

Titulaires

RICHARD Patrick RAVERA Jean-Pierre SYNAEVE Christophe EDELINE Arnaud

PLANQUOIS Alexia BERTOT-DELAVOYE Françoise

ROUFFIAC René GUILLAIN Aurélie COPIN Daniel FAUCHARD Sylvie ALLARD Marie-Madeleine DEMESY Patrick

Suppléants

GUEGAN Evelyne RATIEUVILLE Nicolas

HOFFMAN Pierre-Yves BRIC Daniel

LEGLOAHEC Eric DELABY Marie-Pierre

DUCLOS René OGUILLARD-HUREAU Jocelyne

BIHAN-POUDEC Yvon MATTHYS Christophe TONNEL Luc CNUDDE Claude

sachant que le Centre des Impôts procédera à la désignation de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Questions diverses

Il est signalé que la plaque de la vanne incendie au Mesnil à proximité de la propriété de Mme Cocagne est tordue.

Un devis va être demandé auprès de l'entreprise SEDELEC pour le remplacement de la centrale défectueuse de l'alarme mairie/école. Il est évoqué un autre système avec télésurveillance, des renseignements et devis seront pris dans ce sens.